

ARRETE n° 2024-14 du 12 juin 2024

Objet : Arrêté municipal modificatif pour travaux dans la rue des Aires

Le Maire de la Commune de SAINT-GEORGES DE LUZENCON

Vu la demande en date du 12/06/2024 par laquelle; l'entreprise SDEL ROUERGUE MILLAU,ZI de l'Europe- Avenue de l'Europe-12100 MILLAU, souhaite un arrêté de circulation pour la réalisation de travaux sous voirie face au N° 41 rue des Aires.

Vu le Code général des propriétés des personnes publiques et notamment l'article L.3111-1 ;

Vu le Code de l'urbanisme notamment dans ses articles L.421-1 et suivants ;

Vu le Code de la voirie routière et notamment les articles L.112-1 à L.112-8 et L.141-3

Vu l'état des lieux et la limite de fait ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Travaux

Le 21 juin 2024 de 8h00 à 12h00, pour permettre la réalisation de travaux ENEDIS sous voirie, avec le raccordement sur un câble électrique souterrain existant face au numéro 41 rue des Aires.

Elle est modifiée de la façon suivante :

- **Le stationnement des véhicules autres que ceux indispensables à la réalisation des travaux est interdit sur le chantier.**
- **Devant le 41 rue des Aires (carrefour entre la rue des Aires et la route de Ménasclé), la circulation sera interdite dans les deux sens.**
- **Une déviation sera mise en place pour la matinée du 21 juin 2024 par le Chemin des Mines et le boulevard des Lacouzes (poids lourds), ou éventuellement via la rue des Palières pour les véhicules légers.**
- **Un plan de déviation est annexé à cet arrêté.**

ARTICLE 2 : Signalisation

La signalisation sera mise en place et maintenue pendant la durée des travaux par l'entreprise SDEL ROUERGUE MILLAU, ZI de l'Europe- Avenue de l'Europe-12100 MILLAU

ARRETE n° 2024-14 du 12 juin 2024

ARTICLE 3 : Publication et affichage

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la Commune de SAINT-GEORGES DE LUZENCON.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés

ARTICLE 4 : Transmission

La Secrétaire Générale de Mairie,
Le Directeur Général des Services Départementaux,
Le Commandant du Groupement de Gendarmerie,
L'entreprise SDEL (destinataire)
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté,

ARTICLE 5 - Publication et affichage

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la Commune de SAINT-GEORGES DE LUZENCON.

ARTICLE 6 - Recours

Conformément à l'article R 421-1 du Code de la justice administrative.

Dans les 2 mois à partir de la notification du présent arrêté, vous pouvez entreprendre :

- Un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale,
et/ou
- un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Saint Georges de Luzençon
Le 12 juin 2024

Le Maire, Didier CADAUX



